

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 14,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSÉRATIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
EDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 8 Mai 1883

ACTES OFFICIELS

Le Prince, par Ordonnance du 1^{er} de ce mois, a nommé M. le Chevalier Emile de Loth, Secrétaire du Comité de l'Instruction Publique, en remplacement de M. Henri Leydet, démissionnaire.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Louis a reçu, le mercredi 2 mai, au collège Stanislas, dont il suit les classes comme externe, le sacrement de Confirmation des mains de S. Em. le Cardinal Guibert, Archevêque de Paris.

M^{gr} l'Evêque, après avoir obtenu de Sa Sainteté, le 30 avril, une seconde audience, a quitté Rome le 1^{er} mai. Sa Grandeur était de retour à Monaco mercredi soir.

La fête de l'Ascension a été célébrée, jeudi, au milieu d'un grand concours de fidèles. M^{gr} l'Evêque a officié pontificalement matin et soir.

A la messe, M. l'abbé Lombardot, professeur au Collège Saint-Charles, a fait un beau et intéressant sermon sur le Ciel.

Aux vêpres, le R. P. Théodore, des Carmes de Monaco, a brillamment inauguré la station du mois de Marie. Dès son premier discours, il a conquis, par sa parole éloquente et pleine de zèle, les sympathies de son auditoire.

Dimanche 13 mai 1883

SOLENNITÉ DE LA PENTECOTE
A LA CATHÉDRALE

10 heures du matin. — Grand'Messe Pontificale, suivie de la Bénédiction Papale.

3 heures du soir. — Vêpres Pontificales, Sermon, Salut solennel par M^{gr} l'Evêque.

Le Tribunal Supérieur, dans son audience du 26 avril, a prononcé les condamnations suivantes :

Maria Sister, épouse Peytier, née à Bastia (Corse), 15 jours de prison pour vol simple ;

Charles Gregorino, né à Bari (Italie), 2 mois de prison pour vol simple ;

François Pomezano, né à Alexandrie (Italie), 2 mois de prison pour complicité de vol par recel.

Voyageurs arrivés en avril 1883. 38,547
— — en avril 1882 37,981
Différence en faveur de 1883 566

Les lucioles ont fait, depuis quelques jours, leur apparition dans notre pays. Bien qu'elles soient encore peu nombreuses, ces charmants petits insectes lumineux nous annoncent le printemps et la chaleur, comme le font les hirondelles. Acceptons-en l'heureux augure.

La dernière œuvre de M. Stéphen Liégeard, que nous avons en son temps signalée à nos lecteurs, vient d'être l'objet, de la part de l'Académie française, d'une glorieuse distinction. A l'unanimité de ses membres, elle a désigné le livre *Les Grands Cœurs* pour l'un de ses prix Montyon.

Ceux qui ont lu les pages émouvantes écrites par M. Liégeard seront, comme nous, d'avis que le poète des *Grands Cœurs* est digne de l'éclatant hommage qui lui est rendu !

CHRONIQUE DU LITTORAL

Sainte-Maxime. — Un terrible événement vient de jeter la consternation dans notre commune.

Dans la matinée du 24 avril, vers 4 heures, par un temps venteux, pluvieux et sombre, la goëlette *La Valenciana*, commandée par le capitaine Appietto (Ignace), d'Ajaccio, s'est échouée sur les récifs des Sardioux, en prenant refuge dans le golfe de Saint-Tropez.

Ce navire a fait côte en fuyant devant le vent d'Est ; il était chargé de chaux à destination de Cannes et était monté par sept hommes d'équipage.

Après avoir mis le pavillon en berne et attendu inutilement des secours jusqu'à 9 heures, ces malheureux ne pouvant plus tenir à bord, ont dû abandonner le navire et se jeter à la mer pour gagner la terre.

Sur sept, six sont parvenus au rivage en nageant, mais le fils du capitaine, le sieur Appietto (François), garçon de 27 ans, ne voyant pas arriver son père et cédant à un sentiment d'amour filial, s'est remis immédiatement à l'eau et a voulu retourner à bord pour porter secours à son père.

La distance était trop grande, et la mer de plus en plus houleuse ; le malheureux, déjà fatigué, est resté en chemin, et son cadavre a été rejeté à la côte quelques heures après.

Grasse. — On lit dans le journal de cette ville :

« On sait que la gelée du 10 mars a détruit partout, à l'exception presque unique du Golfe Jouan, la récolte de cette année.

« Il en résulte que la fleur d'oranger sera hors prix ; on parle déjà de 3 fr. 50 c. et 4 fr.

« Aussi, en prévision de la rareté et de la cherté de cette fleur, que les nuits froides de mai pourraient encore faire augmenter, les parfumeurs sont-ils fort heureux de pouvoir trouver des compromis à 2 fr.

« Les orangers du littoral seront dans les mêmes conditions de rareté la saison prochaine. »

Nice. — Jeudi dernier, au moment où la procession de l'Ascension allait revenir à la cathédrale, un événement qui aurait pu avoir des conséquences très fâcheuses, attira l'attention des spectateurs se pressant encore dans les petites rues qui entourent l'église de Sainte-Réparate vers la coupole de l'édifice.

La boule en fer surmontée de la croix qui couronnait le faite de la coupole, cédant aux oscillations que le vent violent lui imprimait, se pencha et s'abattit sur la coupole, où elle resta heureusement fixée, sans doute, par des liens intelligemment placés à une époque fort reculée. Grâce à ces liens qui ont pu résister et supporter le poids de cette boule et de la croix, des malheurs certains ont été évités.

— Un concours floral aura lieu à Nice, les 19, 21 et 23 novembre 1883. Voici le règlement et le programme de ce concours, élaborés par la Société centrale d'agriculture des Alpes-Maritimes :

La Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice donnera, à l'occasion du concours régional agricole qui aura lieu à Nice, du 17 au 25 novembre 1883, un concours floral, les 19, 21 et 23 novembre.

Toutes les Sociétés florales, horticoles, industrielles, tous les horticulteurs, et tous les amateurs des départements des Alpes-Maritimes, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Var sont invités à prendre part à ce concours.

Le concours floral durera trois jours. Le 19 pour les arbustes, plantes fleuries et fleurs coupées. Le 21 pour les bouquets divers en fleurs naturelles. Le 23 pour les corbeilles de table, jardinières, guirlandes, couronnes, coiffures de bal, boutonnières, etc., en fleurs naturelles.

Les demandes devront être adressées au secrétariat de la Société, avenue de la Gare, 23, avant le 5 octobre. Passé ce délai, elles seront considérées comme non avenues.

— M. le chef d'exploitation de la Compagnie générale des Eaux a fait parvenir à M. le maire de Nice une belle collection de 308 pièces romaines, trouvées dans les fouilles opérées dans la propriété Garin de Coccinato, pour l'établissement du canal de la Vésubie.

— Jeudi soir, vers 5 heures, M. le général Bourbaki rentrait, à cheval, de la promenade, accompagnant sa femme et sa belle-mère qui étaient dans leur voiture ; lorsque, arrivés sur l'avenue de la Gare, le cheval

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

attelé à la voiture, effrayé par les aboiements d'un chien, s'emballa et prit le mors aux dents. Le cocher, en essayant de le ramener, fut projeté sur la chaussée, et lorsqu'on le releva, il avait les deux jambes fracassées, le bras droit démis et de fortes contusions à la tête qui mettent ses jours en danger. M^{me} Bourbaki et sa mère en ont été heureusement quittes pour la peur.

Le général a fait immédiatement transporter le blessé dans sa villa, où des soins empressés lui ont été prodigués.

— Un arrêté municipal défend désormais les loteries et autres jeux de hasard que des industriels ambulants proposaient aux passants, le long des chemins ou sur les emplacements mêmes des festins.

« Ces sortes de jeux, dit l'arrêté, n'étant qu'une exploitation particulière, dont le public est généralement dupe, l'administration municipale ne saurait en permettre le renouvellement. »

— On a découvert aux environs de Nice, à Saint-André, dans une grotte, une pierre avec une inscription en hébreu, qui date du xv^e siècle environ. L'inscription a été reproduite, et l'on s'occupe actuellement d'en rétablir l'orthographe et d'en donner la traduction; on croit qu'elle date d'une époque de persécution locale contre les juifs.

Roquebillière. — Le *Petit Niçois* raconte en ces termes un accident survenu la semaine dernière à Roquebillière :

Vers 7 heures du soir, au moment où la voiture qui fait un service particulier de Nice à Saint-Martin-Lantosque, traversait le quartier Preinas, entre les bornes kilométriques 49 et 50 de la route départementale n^o 1, un énorme bloc de tuf, roulant des terrains bordant ladite route, entraînant avec lui une masse de fange, tomba en travers de la voie, brisant deux des roues du véhicule qui, tout détérioré, se trouva en un instant au milieu d'un bourbier.

Les voyageurs, au nombre de dix, n'eurent à souffrir que des éclaboussures et en furent quittes pour la peur.

La route, complètement obstruée, força, à son passage, le courrier de s'arrêter à Roquebillière, et les dépêches transbordées durent être apportées à pied jusqu'à Lantosque.

Cet éboulement a été causé par les fortes pluies tombées ces jours derniers sans interruption.

Menton. — Depuis le 1^{er} mai courant, un service public de voitures est établi entre Menton et Sospel et vice-versa.

Les départs ont lieu régulièrement aux heures ci-après indiquées :

De Menton pour Sospel, à 8 heures du matin.

De Sospel pour Menton, à 4 heures de l'après-midi.

Le trajet entre ces deux villes est des plus agréables, la route départementale à parcourir offrant aux voyageurs émerveillés d'admirables points de vue.

— La police a mis la main sur des individus qui avaient la spécialité de voler, dans les maisons de campagne, des lapins et des volailles qu'ils allaient vendre à Monaco.

— Un terrible accident est arrivé mercredi matin. M^{me} veuve Pité, qui habitait avenue Victor-Emmanuel, maison Orenge, au deuxième étage, s'étant penchée pour regarder dans la rue, a perdu l'équilibre et est tombée sur le trottoir. La mort a été instantanée.

Ventimiglia. — Mercredi, dans la nuit, le dernier train de Ventimiglia a dû s'arrêter près de Cornigliano, parce que les vagues avaient détruit les travaux exécutés pour réparer le chemin de fer qui avait été endommagé dans une tempête récente.

Les voyageurs ont dû subir un transbordement d'environ 150 mètres et attendre un train qu'on fit venir de Gènes.

Les dégâts, n'étant pas très considérables, ont pu être réparés le lendemain.

Le service des voyageurs n'est pas suspendu, seulement on n'accepte pas pour le moment des colis de marchandises de plus de 50 kilogrammes.

Mon devoir m'obligerait à vous conduire aujourd'hui à l'exposition des beaux-arts, qui a ouvert ses portes mardi dernier, mais je vous demande de remettre la promenade à huitaine. Une première visite au Salon m'a seulement permis de constater que, sans rien renfermer d'absolument hors pair, il présentait pourtant un réel intérêt, et témoignait d'une généralisation de talent qui fait honneur à l'art de notre époque. Mais que de peintres, Seigneur! que de peintres, et comment peut-il se trouver assez d'amateurs pour faire vivre cette multitude?... Si le commerce des toiles ne va pas, en tout cas, ce n'est point la faute des pinceaux contemporains!...

A propos de peintres, Manet n'a pas survécu à l'amputation de la jambe, qu'on avait été obligé de lui faire. Le chef des impressionnistes touchait à la cinquantaine, et l'homme, chez lui, était en opposition flagrante avec l'artiste. Comme l'a très bien remarqué M. Firmin Javel, si le dernier haïssait le banal et le convenu, le premier le recherchait dans sa mise, dans sa manière de vivre essentiellement bourgeoise. L'artiste voulait peindre comme Velasquez; l'homme s'habillait, mangeait, se coiffait, vivait comme M. Bouguereau. Aussi bien, Manet était avant tout homme du monde, et, comme tel, d'un commerce agréable. Sa conversation était curieuse, souvent spirituelle, et il avait parfois de terribles boutades à l'adresse de ses adversaires.

L'époque la plus belle de la carrière de Manet est celle qui vit naître cet *Enfant à l'épée*, où il avait reflété si vivement Velasquez; mais c'est dans le *Bon Bock* qu'on le trouve vraiment résumé. Toute sa jeunesse, toutes ses luttes, toutes ses aspirations aboutissent à cette page curieuse, d'une impression vraie, d'une franche et libre exécution.

Manet laisse un grand nombre de pastels en dehors de ses toiles, parmi lesquelles il faut citer :

Le Buvant d'absinthe, *Olympia*, *le Vieux musicien*, *le Liseur*, *les Gitanos*, un *Gamin*, *Lola de Valence*, *la Chanteuse des rues*, *le Ballet espagnol*, *la Musique aux Tuileries*, *le Déjeuner sur l'herbe*, *le Portrait de jeune homme en costume de majordome*, *Portrait de M^{me} V. en costume d'espada*, *le Christ mort et les anges*, *le Combat de taureaux*, *Jésus insulté par les soldats*, *le Joueur de fifre*, *l'Acteur tragique*, *le Steam-Boat*, *le Combat du Kerseage et de l'Alabama*, etc., etc.

Les scandaleux mémoires posthumes du comte Horace de Viel-Castel, œuvre de basse haine et de chantage, refont parler d'eux avec l'apparition de leur second volume. En vertu d'une ordonnance du président du tribunal de la Seine, obtenue par M^e Hébert, un huissier a fait saisir les exemplaires de ce deuxième tome. M^e Hébert prétend que le manuscrit du feu comte a été détourné de sa succession, et il a le droit de saisir partout ce manuscrit ou les exemplaires imprimés. Or, ledit manuscrit est à Berne, où s'impriment les scandaleux mémoires en question, pourquoi ne le fait-on pas saisir là une bonne fois?..

Le comte Hoyos, le nouvel ambassadeur de S. M. I. et R. A. à Paris, viendra occuper son poste cette semaine. Ancien premier secrétaire de l'ambassade, du temps où elle avait pour titulaire le prince de Metternich, le comte Hoyos se fit surtout remarquer pendant la douloureuse campagne de 1870, à Tours, à Bordeaux, puis à Versailles.

De Paris, il passa à Athènes en qualité de ministre plénipotentiaire, puis à Bucharest et à Vienne, où il était directeur général au ministère des affaires étrangères, quand il a été appelé à recueillir la succession de comte de Wimpfen.

D'origine tchèque, marié à la charmante comtesse de Herberstein, le comte Hoyos possède une grande fortune à laquelle il sait faire honneur. Comptant de nombreuses relations dans la haute société française, aimant beaucoup Paris, il ne tardera pas à faire reprendre à l'ambassade austro-hongroise tout le lustre qu'elle avait un peu perdu depuis quelques années, et ce à la grande satisfaction de notre aristocratie, pour laquelle le salon de l'ambassade d'Autriche a toujours été un terrain de prédilection.

Après un séjour partagé entre Fontainebleau, Versailles et Paris, le duc et la duchesse d'Albany ont

quitté l'hôtel Bristol pour se rendre à Amsterdam auprès de la reine des Pays-Bas, sœur de la duchesse.

Leurs Altesses Royales se sont montrées assidues dans les divers théâtres de Paris et notamment à l'Opéra et à la Comédie-Française, où, durant une représentation des *Effrontés*, le prince est allé au foyer complimenter M. Delaunay et lui exprimer ses regrets de le voir quitter la scène. Deux soirs plus tard, Son Altesse Royale n'aurait eu qu'à féliciter l'éminent artiste d'y rester. En effet, M. Delaunay vient de recevoir, sur le théâtre même de sa gloire, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, des mains mêmes du président du Conseil, et, cédant à ses instances, a renoncé à ses vellétés de retraite. Cette détermination a causé une vive joie parmi le public dont M. Delaunay est, à juste titre, un des artistes favoris. La représentation qui a suivi l'acte du ministre n'a été pour lui qu'une longue ovation.

La mort a emporté cette semaine une femme éminente, la comtesse douairière de Flavigny, née de Montesquiou-Fézensac, tante du duc et sœur de la comtesse Augustine de Goyon, mère du duc de Feltre.

Née en 1811, M^{me} de Flavigny occupait les rares loisirs que lui laissaient les innombrables bonnes œuvres qu'elle patronnait, à composer des ouvrages d'éducation religieuse. Parmi eux, je citerai les *Heures choisies* et le *Livre de l'enfance*. Elle laisse quatre enfants, un fils marié à la riche M^{me} Moitessier, puis la comtesse de la Panouse, la marquise de la Grange et la vicomtesse de Pitray.

On n'entend d'ailleurs parler que de morts et de mourants, et ce printemps se fait terriblement dur à la pauvre humanité. Parmi les plus frappés, je dois vous nommer Tourguenoff, l'illustre romancier russe. Il est atteint depuis quelques jours, à la suite d'une longue maladie, d'un délire intense et se croit enfermé dans une maison de fous, alors qu'il est simplement dans sa villa de Bougival. Après avoir vécu par l'imagination, il semble que le grand conteur doive périr par elle. La folie, d'ailleurs, ne confine-t-elle pas au génie?..

BACHAUMONT.

VARIÉTÉS

Les Phares

Les phares tirent leur nom d'un mot grec qui signifie lumière; quant à leur origine, elle remonte à une époque déjà très lointaine, et l'on ignore, même aujourd'hui, la date précise de leur invention. Au dire des historiens, les premiers appareils de ce genre auraient été construits sur les côtes de la Basse-Egypte; ils consistaient en des tours élevées ou bien en des temples au sommet desquels étaient placés de grands vases de fer ou de bronze où l'on brûlait, pendant la nuit, des bois et autres matières résineuses. Les plus célèbres sont ceux de Pharos, d'Ostie, de Ravenne, de Pouzzoles, de Messine, de Caprée, et enfin la fameuse tour de Timée, sur le Chryssorhas. Pour la plupart, ils étaient ronds et comprenaient de dix à douze étages distribués en chambres ou magasins accessibles par un même escalier. D'après Pline, le plus remarquable des phares de l'antiquité était celui d'Alexandrie, dû à l'architecte Sostrate qui vivait du temps de Ptolémée. C'était une simple colonne très haute et bâtie en pierre dure. « Si l'on en croit les Arabes, dit à ce propos Montfaucon, Sostrate fonda cette prodigieuse masse sur quatre cancrs de verre, ce qui paraît si fabuleux qu'on ne voudrait pas même se donner la peine de le réfuter... On doit ajouter encore moins de foi à ce que rapporte Martin Crusius, lorsqu'il raconte qu'Alexandre le Grand fit mettre au haut de la tour un miroir fait avec tant d'art qu'on y découvrait, de plus de cent lieues, les flottes des ennemis qui venaient contre Alexandrie ou contre l'Égypte. Cela supposerait que le phare était déjà bâti du temps d'Alexandre le Grand, ce qui est certainement faux. »

L'empereur Caligula fonda à Boulogne, quelques années avant la naissance du Christ, la tour d'Orde, qui s'écroula en 1645, et dont nous possédons un dessin dû au crayon de l'ingénieur Claude Châtillon, contemporain d'Henri IV. Bâti en pierre dure et en briques, ce phare figurait une pyramide octogonale de deux cents pieds de haut, avec escalier et chambres destinées aux veilleurs de service. C'est sur son emplacement qu'en 1835 fut construit le phare à un feu fixe rouge éclairant à quatre milles, et à deux feux fixes blancs éclairant à neuf milles, que l'on

peut encore voir aujourd'hui. Comme pendant à celui de Boulogne, les Romains élevèrent, à Douvres, un édifice semblable que l'on dit avoir été reconstruit plus tard. Ces deux monuments sont les seuls sur lesquels nous ayons des connaissances à peu près exactes.

De toutes les grandes puissances, l'Angleterre est celle qui, la première, se soit sérieusement occupée de l'installation des phares. Déjà, en 1512, sous Henri VIII, il y eut plusieurs sociétés, entre autres la *Trinity-House*, qui guidaient les navires de leurs feux, à la condition cependant que ceux-ci leur payassent un droit très élevé. Plus tard, ce monopole appartint au roi d'Angleterre; mais sous Guillaume IV, il fut de nouveau cédé à la compagnie du *Trinity-House* pour la somme de 7,500,000 francs. Aujourd'hui, outre cette société qui fonctionne toujours, il en existe deux autres que l'on appelle la *Commission des phares du Nord* et le *Bureau du ballats*, de Dublin.

Les Iles Britanniques possèdent actuellement 357 de ces édifices, dont 171 sur les côtes d'Angleterre, 113 en Ecosse et 73 en Irlande; quant à la France, bien qu'elle n'en compte que 351, elle en possède relativement davantage, vu qu'elle a moins de côtes à éclairer. Ce nombre est ainsi reparti :

Phares de 1 ^{er} ordre.....	45
— 2 ^e ordre.....	6
— 3 ^e ordre.....	27
— 4 ^e ordre.....	37
— 5 ^e ordre.....	236

Quant aux phares des côtes de l'Algérie, ils sont au nombre de 42, dont :

Phares de 1 ^{er} ordre.....	6
— 2 ^e ordre.....	2
— 3 ^e ordre.....	2
— 4 ^e ordre.....	2
— 5 ^e ordre.....	30

L'administration française des phares fut fondée en 1800, sous le consulat de Napoléon I^{er}, et sous la dépendance directe du ministère des travaux publics; elle a pour directeurs M. Allard, inspecteur général des ponts et chaussées, qui a publié, en 1877, un ouvrage fort remarquable sur les phares et les balises, et M. Leferme, également inspecteur général des ponts et chaussées. Le siège de l'administration est à Paris, au Trocadéro; on y fait toutes les expériences nécessaires, et l'on y donne aux constructeurs les instructions qui leur sont utiles. De plus, un musée y est établi, où l'on peut voir et étudier tous les modèles de phares et tous les appareils *catoptriques* et *dioptriques* (1) qui ont pu être imaginés. Enfin, le dépôt est dirigé par un ingénieur en chef des ponts et chaussées qui a sous ses ordres un certain nombre d'ingénieurs spéciaux.

Nous avons dit, tout à l'heure, que l'Angleterre éleva les premiers phares; c'est encore à cette nation que revient l'honneur d'avoir perfectionné leur éclairage. Au début, ces appareils étaient éclairés au moyen de chandelles ou de torches; plus tard, ils le furent avec des lampes à huile, protégées par des lanternes, et dont la lumière était rendue plus puissante, grâce à l'application de réflecteurs paraboliques. Le phare de la Hève, au Havre, est un de ceux auxquels on appliqua ce système. Le célèbre physicien Argand, véritable inventeur des lampes à double courant d'air, perfectionna, en 1782, l'éclairage de nos phares; bientôt après, un nouveau perfectionnement fut apporté par Carcel, qui régularisa le débit de l'huile au moyen d'un mouvement d'horlogerie adapté aux lampes; enfin, en 1784, un ingénieur, nommé Teulère, modifia d'abord les réflecteurs en leur donnant une courbure nouvelle, et les remplaça ensuite par des miroirs tournants qui permettent d'éclairer tous les points de l'horizon et ont fait donner aux phares, ainsi disposés, le nom de *phares à éclipses*. Celui de Dieppe fut le premier qui, en 1790, en reçut l'application.

L'éclairage à la lampe ou *catoptrique*, dont nous venons de parler, ne porte guère au-delà de 15 milles en mer; aussi lui a-t-on substitué généralement l'éclairage *dioptrique*, inventé par l'illustre Fresnel. C'est encore à ce physicien que l'on doit les lampes à huile en usage aujourd'hui, et dont la mèche est formée de trois ou quatre mèches concentriques. On emploie depuis quelques années, notamment aux phares de la Hève, des régulateurs électriques du système Serrin, alimentés par des machines électro-magnétiques mises en mouvement par des locomobiles. Ce mode d'éclairage équivaut au moins à deux cents becs Carcel et peut éclairer encore à la distance de 50 kilomètres. Vu la difficulté de son installation, on n'a guère recours à ce système que pour les *feux fixes*.

(A suivre.)

A. DE V.

(1) On appelle appareils *catoptriques* ceux dans lesquels les rayons émis par le foyer lumineux sont réfléchis par des miroirs, et appareils *dioptriques* ceux dans lesquels ces mêmes rayons sont réfractés et concentrés par un système de lentilles.

ÉTUDE

de M^e LOUIS VALENTIN, Notaire à Monaco.

Extrait d'Acte de Société

D'un acte reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et contenant modification des Statuts de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS à Monaco, il appert que :

Le capital de ladite Société est porté à trente millions de francs, représenté par ses biens, droits et valeurs, et affecté entièrement à la garantie des engagements et charges de la Société.

Ce capital est divisé en soixante mille actions de cinq cents francs chacune.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les actionnaires ne peuvent être obligés de rapporter les intérêts ou dividendes encaissés.

L'administration de la Société est confiée à un Conseil composé d'Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe leur nombre et la durée de leurs fonctions, et désigne parmi eux un Directeur Général.

Le Directeur Général contrôle tous les services, signe la correspondance, les résolutions et délibérations du Conseil d'Administration; il signe, conjointement avec un Administrateur, les titres d'actions.

Un Administrateur spécialement délégué fait le recouvrement des sommes dues à la Société et signe, avec le Directeur Général, les quittances et mainlevées, l'endossement et l'acquit des effets, les mandats sur toutes caisses.

En cas d'empêchement du Directeur Général, il est suppléé par deux Administrateurs désignés par le Règlement d'administration.

Un Conseil de surveillance, composé des trois plus forts Actionnaires qui en font partie de droit, et de deux autres possesseurs d'au moins deux cents actions, nommés par l'Assemblée Générale, exerce le contrôle le plus étendu sur l'administration et peut opposer son veto à toute mesure qui lui semble inopportune ou contraire à l'intérêt de la Société, suspendre les Administrateurs et convoquer les Assemblées Générales extraordinaires.

L'Assemblée Générale se compose des porteurs de deux cents actions ayant déposé leurs titres, ou le récépissé du dépôt effectué dans les conditions prévues, au Siège social au moins huit jours avant la réunion.

Le fonds de réserve, comprenant l'accumulation des sommes produites par le prélèvement annuel opéré sur les bénéfices, est porté au chiffre maximum de trois millions de francs.

Une expédition de l'Acte de Société et de la délibération de l'Assemblée Générale, votant la modification des Statuts, a été déposée le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-trois, au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté.

Pour extrait publié en exécution de l'article 49 du Code de Commerce,

L. VALENTIN.

Etude de M^e LOUIS VALENTIN, Notaire, sise à Monaco, rue du Tribunal, n^o 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le quatorze avril dernier, Monsieur Edmond Blanc, propriétaire, demeurant à Monaco,

Et monsieur Constantin-Vincent-Marie prince Radziwill, duc d'Olika, Niewiez, Dubinki et Birze, propriétaire, et madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie Blanc,

princesse Radziwill, son épouse, demeurant ensemble à Paris,

Ayant tous élu domicile en l'étude de M^e Valentin, notaire susnommé.

Ont vendu à monsieur Ladislas de Zdzitowiecki, rentier, demeurant à Paris, ayant élu domicile en la même étude,

Un lot de terrain situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, confrontant :

De l'est et du midi, à la propriété restant aux vendeurs;

De l'ouest, à un escalier projeté,

Et du nord, à un rond-point et à une route prolongée aussi projetée.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de trente mille francs.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble qui vient d'être désigné, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tout droit sur cet immeuble.

Monaco, le sept mai mil huit cent quatre-vingt-trois.

L. VALENTIN.

Etude de M^e DONNÈVE, Avocat

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé le vingt-neuf mai courant, jour de mardi, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la maison dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un corps de maison élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, ayant trois fenêtres de façade à chaque étage, sise à Monaco, quartier de la Colle supérieur. Le rez-de-chaussée est composé de deux magasins avec deux cuisines sur le derrière, et les étages sont divisés chacun en cinq pièces. Sur le derrière existe une petite bâtisse en briques non crépies, couverte en tuiles, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et séparée de la maison principale par une petite cour.

Le tout, occupant une superficie de cent huit mètres carrés et figurant à la section A du plan cadastral sous le numéro cent cinq, confronte : au nord, sur une longueur de neuf mètres, à la propriété des consorts Binvès Viale; au sud, à une passage commun entre propriétaires voisins, sur lequel ladite maison a une façade de neuf mètres; à l'est, sur une longueur de douze mètres, à un terrain appartenant à Barthélemy Beraudo; et à l'ouest, sur pareille longueur, à la maison Blanchy et Sangeorge.

Cet immeuble a été saisi à la requête du sieur Jean Maglione, négociant, domicilié à Marseille, ayant M^e Donnève pour avocat, sur le sieur Oreste Cella, cordonnier et propriétaire, demeurant à Monaco, par procès-verbal de Raimon, huissier à Monaco, en date du trois février dernier, visé, enregistré et transcrit, après dénonciation au saisi, à la conservation des hypothèques de Monaco, le sept du même mois, volume un, numéro dix-sept.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par le créancier poursuivant, de huit mille francs.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article quarante de l'Ordonnance Souveraine du trois mars mil huit cent soixante-cinq, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Avril-Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir					
	30	751.7	751.8	751.6	751.4	752.7	15.4	18.2	16.2	14.2				12.2	80
1	50.9	47.7	48.7	48.8	50.3	12.2	14.4	13.8	12.1	10.7	80	S O, O	pluie, beau		
2	51.5	52.2	52.9	52.4	53.7	13.6	16.1	16.7	15.5	13.3	59	O	beau		
3	54.8	54.2	54.7	54.5	55.5	14.2	16.9	15.6	13.7	11.5	74	S O	id.		
4	53.2	51.6	50.4	49.4	48.5	15.2	17.5	17.5	16.3	17.3	68	S E	voilé		
5	46.9	47.5	48.4	49.6	50.7	18.2	19.7	19.2	15.5	15.3	57	S O faible	couvert		
6	50.5	51.2	51.1	52.3	54.2	16.2	17.1	19.1	14.7	14.2	81	S O, S E	nuit, pl., un peu v.		
DATES															
Températures extrêmes												Maxima		18.7 15.7 17.3 17.2 19.3 21.2 19.4	
												Minima		9.1 9.9 7.7 9.5 9.2 12.8 12.2	

Pluie tombée : 28^{mm} 9

immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Monaco, le sept mai mil huit cent quatre-vingt-trois, par M^e Donnève, avocat du poursuivant.
DONNÈVE.

AVIS

Par jugement du quatre mai mil huit cent quatre-vingt-trois, le Tribunal Supérieur a déclaré, d'office, en état de faillite la demoiselle Jeanne Kohl, loueuse en garni à Monaco, et a fixé provisoirement l'ouverture de ladite faillite au quatre de ce mois.

Par le même jugement, M. Duranton, juge audit Tribunal, a été nommé commissaire, et M. A. Cioco, syndic provisoire de ladite faillite.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 30 Avril au 6 Mai 1883

NICE, yacht à voiles, Corsaro, ital., c. De Albertis, passagers.
CANNES, b. Saint-Vincent, fr., c. Julien, sable.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre, id.
ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, id.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, id.
ID. b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné, id.
SAINTE-MAXIME, b. Deux-Innocents, fr., c. Dol, bois à brûler.

Départs du 30 Avril au 6 Mai 1883

MENTON, yacht à voiles, Corsaro, ital., c. De Albertis, passag.
ID. id. Chevy Shuse, ang. c. Steven, id.
SOUSSA, trois-mâts, Zulette, ang. c. Skelly, sur lest.
NICE, b. Pénélope, ital., c. Bertlotti, charbon.
CANNES, b. Saint-Vincent, fr., c. Julien, sur lest.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre, id.
ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, id.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, id.
ID. b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné, id.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN.

En vente à l'imprimerie du Journal :
MONACO ET SES PRINCES

Par H. Métiévier.

2 volumes in-8° — Prix: 6 fr. — Par la poste: 8 fr. 50

les deux premiers livres du CODE CIVIL

LE CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

LE CODE PÉNAL

LE CODE DE COMMERCE

L'ANNUAIRE

DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

POUR 1883

1 vol. petit in-8°, de 300 pages, cartonné.

Prix: 3 fr. — Par la poste, 3 fr. 50 en un mandat-poste.

MAISON MODÈLE

F. FARALDO

PLUS DE MAUX DE DENTS

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVÉTAINS

de l'abbaye de SOULAC (Gironde)

Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO

Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa

MONTE CARLO

PRIX DU TARIF DES RR. PP.: } 2 fr. le petit flacon
4 fr. le grand flacon

M. Louis FAISSOLLE, sculpteur-marbrier, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il vient de transférer ses ateliers et magasins boulevard Charles III, maison Aiglin.

Sa nouvelle installation lui permet d'exécuter toutes sortes de commandes.

M^{ME} ASÉ Leçons d'Italien et de Français. — English spoken. — Maison de la Tour, aux Bas-Moulins.



QUINA LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Très-agréable, cet ÉLIXIR est à base de Banyuls, contre Anémie, Affections d'estomac, Fièvres invétérées.
PARIS, 22, RUE DROUOT & LES BONNES PHAR^{IES}

A céder, à Monaco
COMMERCE DE LINGERIE

Mercerie

Chaussures, Articles de Bazar

CONDITIONS AVANTAGEUSES

S'adresser à M. DAVID ALLIO, propriétaire, boulevard des Moulins-Supérieurs, — à Monte Carlo.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1883

Horaire de la Marche des Trains du 16 Avril 1883. — Service modifié

Ligne de PARIS à MARSEILLE, à MONACO, à MONTE CARLO et à VINTIMILLE

Dist. kilom.	PAIX DES PLACES			STATIONS	1 rapide 1re cl.	65 Omnib. 1.2.3	5 Rapide 1re cl.	3 Express. 1re cl.	7 Rapide. 1re cl.	15 direct 1 2 3	11 Express. 1re cl.									
	1° cl.	2° cl.	3° cl.																	
1103	135 70	101 80	74 65	Paris.....	dép.	8 55	11 05	7 15	11 15	7 15	6 30									
					arr.	10 26	4 23	9 49	10 44	5 28	8 20									
240	29 55	22 15	16 50	Marseille.....	dép.	495 Mixte 1.2.3	471 Mixte 1.2.3	473 Mixte 1 2 3	475 Express. 1re cl.	477 Omnib. 1.2.3	501 Omnib. 1.2.3	481 Omnib. 1.2.3	5 Rapide 1re cl.	483 Express. 1re cl.	7 Rapide. 1re cl.	485 Omnib. 1.2.3	487 Omnib. 1.2.3	1401 mixte 1 2 3	489 omnib. 1.2.3	
					dép.	matin	matin	matin	matin	matin	soir	matin	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir
173	21 30	16 »	11 70	Toulon.....	dép.	12 30	6 30	9 15	11 40	12 02	11 25	11 13	3 44	5 15	8 27	11 7	12 1	6 27	9 40	10 10
47	5 75	4 30	3 15	Cannes.....	dép.	7 04	8 45	9 50	11 05	12 44	1 36	2 42	3 06	3 42	5 15	8 27	11 7	12 1	6 27	9 40
16	1 95	1 45	1 10	Nice.....	arr.	8 03	9 44	10 34	12 04	1 43	2 30	3 27	3 47	4 23	6 9	9 21	12 1	6 27	9 40	10 10
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-s-Mer	dép.	6 50	8 24	10 45	12 40	1 55	3 11	4 06	4 41	6 27	9 40	10 10	6 37	9 51	10 21	10 21
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu.....	dép.	7 04	8 36	10 57	12 49	2 06	3 20	4 15	4 50	6 37	9 51	10 21	6 43	9 58	10 28	10 28
7	» 85	» 65	» 45	Eze.....	dép.	7 17	8 51	11 05	1 2	2 19	3 33	4 24	5 00	6 43	9 58	10 28	6 51	10 6	10 39	10 39
3	» 70	» 55	» 35	La Turbie.....	dép.	7 25	8 58	1 9	2 26	3 40	4 41	5 32	6 18	7 50	11 03	11 33	10 14	10 48	10 48	10 48
	» »	» »	» »	Monaco.....	arr.	7 31	9 05	11 14	1 15	2 32	3 46	4 37	5 08	6 43	9 58	10 28	7 2	10 21	10 21	10 21
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo.....	dép.	7 39	9 10	11 16	1 20	2 39	3 53	4 51	5 16	6 43	9 58	10 28	7 7	10 29	11 2	11 2
					arr.	7 43	9 14	11 20	1 24	2 43	3 57	4 55	5 20	6 43	9 58	10 28	7 11	10 33	11 10	11 10
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebrune	dép.	7 48	9 18	11 22	1 29	2 49	4 06	5 0	5 25	6 43	9 58	10 28	7 16	10 37	11 11	11 11
10	1 20	» 90	» 65	Menton.....	dép.	7 57	9 27	11 30	1 38	2 57	4 14	5 08	5 33	6 43	9 58	10 28	7 25	10 46	11 11	11 11
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille. h. de Paris	arr.	8 05	9 35	11 37	1 46	3 04	4 21	5 15	5 38	6 43	9 58	10 28	7 33	10 55	11 47	11 47
173	19 15	13 95	9 65	Gènes(*) h. de Rome..	dép.	6 5	10 10	2 11	3 28	4 49	5 36	5 56	6 11	7 59	11 25	12 7	10	10	10	10

Ligne de VINTIMILLE à MONTE CARLO, à MONACO, à MARSEILLE et à PARIS

Dist. kilom.	1° cl.	2° cl.	3° cl.	STATIONS	14 Express. 1re cl.	32 Omnib. 1.2.3	8 Rapide 1re cl.	10 Rapide. 1re cl.	46 Direct 1.2.3	12 Express. 1re cl.	24 Omnib. 1.2.3	4 Express. 1re cl.	2 Rapide 1.2.3
				Vintimille. h. de Paris..	dép.	6 35	10 2	11 7	12 35	12 35	8 »	8 »	
10	1 20	» 90	» 65	Menton.....	dép.	7 »	8 53	10 24	11 20	1 8	3 50	7 35	8 30
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebrune	dép.	7 10	9 2	10 32	11 29	1 16	3 58	7 43	8 38
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo.....	arr.	7 18	9 10	10 39	11 35	1 23	4 5	7 50	8 45
					dép.	7 23	9 15	10 43	11 39	1 28	4 10	8 25	9 10
				Monaco.....	arr.	7 27	9 19	10 47	11 43	1 32	4 14	8 29	9 14
					dép.	7 33	9 24	10 51	11 49	1 38	4 19	8 32	9 17
3	» 70	» 55	» 35	La Turbie.....	dép.	7 42	9 31	10 58	11 54	1 45	4 26	8 37	9 22
7	» 85	» 65	» 45	Eze.....	dép.	7 49	9 39	11 7	12 1	1 52	4 33	8 43	9 28
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu.....	dép.	7 57	9 47	11 14	12 5	1 59	4 40	8 50	9 35
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-s-Mer	dép.	8 4	9 53	11 20	12 18	2 5	4 51	9 5	10 40
16	1 95	1 45	1 10	Nice.....	arr.	8 17	10 4	11 31	12 18	2 16	5 2	9 7	9 42
					dép.	6 »	8 30	10 15	12 38	2 45	5 7	9 39	10 24
47	5 75	4 30	3 15	Cannes.....	dép.	7 10	9 40	11 11	12 35	1 25	3 47	10 36	11 43
173	21 30	16 »	11 70	Toulon.....	arr.	11 19	2 1	3 10	4 14	7 15	8 1	10 36	11 43
					dép.	1 56	4 18	5 48	7 15	8 1	9 9	11 7	12 7
240	29 55	22 15	16 50	Marseille.....	arr.	2 10	3 27	4 47	6 25	9 47	11 19	12 7	13 2
1103	135 70	101 80	74 65	Paris.....	dép.	2 10	3 27	4 47	6 25	9 47	11 19	12 7	13 2

(*) L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.

Le train rapide 5 ne prend que les voyageurs partant de Paris et se rendant directement à Toulon ou dans l'une des gares d'arrêt entre cette ville et Nice, inclusivement. — Le train 7 ne prend que les voyageurs ayant à effectuer, sur le réseau P.-L.-M., un parcours d'au moins 600 kilom.

Les trains rapides 8 et 10 ne prennent que les voyageurs ayant à effectuer sur le réseau P.-L.-M., un parcours d'au moins 600 kilom. Le train 8 prend à Nice les voyageurs à destination des gares du Midi, via Cette.